



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

5 décembre 2014

AEP13: Améliorer la coopération des États pour renforcer la CPI

Les États membres de la CPI réunis la semaine prochaine doivent rendre la justice internationale plus effective en améliorant la coopération des États et en renforçant les mécanismes d'observance.

New York/La Haye - Les États membres de la Cour pénale internationale (CPI) réunis la semaine prochaine doivent rendre la justice internationale plus efficace en améliorant la coopération avec la Cour et en établissant des mécanismes d'observance de ses décisions, a déclaré aujourd'hui la Coalition pour la CPI.

La 13^e session annuelle de l'Assemblée des États parties (AEP), l'organe administrateur de la CPI actuellement composé de 122 membres, a lieu au siège de l'ONU à New York du 8 au 17 décembre. Les membres de la société civile mondiale présents à l'Assemblée, appelleront les gouvernements à consolider de nombreux aspects du système de la CPI.

Un débat opportun sur l'amélioration de la coopération avec la Cour et l'exécution de ses décisions aura lieu au cours de la session. Aujourd'hui, le procureur de la CPI a abandonné les poursuites contre le président kényan Uhuru Kenyatta par manque de preuves, après que les juges aient rejeté la requête d'ajournement pour une durée indéterminée plus tôt cette semaine. Les juges ont également déclaré que le refus du gouvernement kényan d'accéder aux demandes de coopération avait compromis la capacité de l'accusation à mener une enquête approfondie sur les charges retenues contre Kenyatta. Toutefois ils n'ont pas estimé nécessaire de saisir l'AEP de ce problème. Le procureur peut faire appel de cette décision, et peut également rouvrir une affaire à l'encontre de Kenyatta à la lumière de nouveaux éléments de preuves.

« Pour que le système du Statut de Rome puisse surmonter des défis de taille, le soutien politique de haut niveau manifesté par les États parties doit être considérablement renforcé. Après 12 années d'existence de la CPI, il apparaît clairement que l'AEP doit analyser en profondeur et traiter les questions liées à la coopération, telles que les stratégies d'arrestation, la protection des victimes et des témoins, et le problème des contacts non-essentiels avec les hauts représentants de gouvernement mis en accusation. Nous constatons que le manque de coopération de la part des États restreint l'efficacité de la Cour dans le cadre de certaines enquêtes et poursuites, comme l'ont récemment indiqué les juges de l'affaire Kenyatta », **a déclaré William R. Pace, le coordinateur de la Coalition pour la CPI.** « Si des initiatives importantes ont été menées au sein de l'Assemblée à cet égard, des mécanismes plus solides sont désormais nécessaires, et notamment des procédures pour résoudre le problème que constituent les gouvernements qui ne respectent pas les obligations qui leur incombent en tant qu'États parties au Statut ».

« Les circonstances qui ont conduit à l'abandon des charges suscitent de profondes inquiétudes tant pour les victimes des crimes dont était accusé Kenyatta et qui ont attendu sept ans que justice soit faite, que pour les victimes de futures atrocités qui seront peut être confrontées au type d'obstructionnisme étatique que le Kenya a déployé avec tant d'efficacité pour entraver la quête de justice et la lutte contre l'impunité », **a déclaré James Gondi de Kenyans for Peace with Truth and Justice (KPTJ).** « Il incombe avant tout à l'État de poursuivre les auteurs de violences et de réparer le tort fait aux victimes, la CPI n'intervenant qu'en dernier ressort lorsque l'État n'a pas la capacité ou la volonté de jouer ce rôle. La décision du Procureur d'abandonner les poursuites contre Kenyatta n'absout donc pas le

CONTACTS

À New York:

M. William Pace
Coordinateur

Coalition pour la CPI
Tel: +1 646 465 8510

pace@coalitionfortheicc.org

M. Stephen Lamony
Conseiller - UA, ONU et situations
africaines

Coalition pour la CPI
Tel: +1-646-465-8514

lamony@coalitionfortheicc.org

M. Dan Verderosa
Chargé de communication
Coalition pour la CPI

Tel: +1.646.465.8524

verderosa@coalitionfortheicc.org

À La Haye:

M. Niall Matthews

Directeur de communication
Coalition pour la CPI

Tel: +31 (0) 70-3111085

matthews@coalitionfortheicc.org

À Cotonou, Bénin:

M. Clément Capo-Chichi
Coordinateur régional pour l'Afrique

Coalition pour la CPI

capo-chichi@coalitionfortheicc.org



gouvernement kényan de ses responsabilités ».

« Nous sommes consternés par fait qu'en dépit d'avoir constaté que dans l'ensemble, le gouvernement kényan n'avait pas respecté pas les standards de coopération de bonne foi dans le cadre de l'affaire Kenyatta, la Chambre de première instance a néanmoins décidé de ne pas référer le Kenya à l'AEP », **a déclaré Njono Mue, un expert sur la justice transitionnelle.** « Cette décision non seulement menace d'éradiquer tout espoir pour les victimes d'obtenir justice, mais risque vraisemblablement d'encourager les États à entraver les procédures de la Cour en refusant de coopérer, et ainsi, de nuire encore davantage à la lutte contre l'impunité ».

« Dans les faits, le choix de la Cour équivaut à dire: notre pouvoir de contraindre un État à coopérer avec la CPI est limité donc nous n'allons même pas essayer », **a affirmé Carla Ferstman, la directrice de REDRESS.** « Les États qui ne coopèrent pas avec la Cour devraient en payer les conséquences. L'AEP se réunira la semaine prochaine à New York. Nous appelons l'Assemblée à renforcer sa réponse à la non coopération », a-t-elle poursuivi. « Le système existant n'est pas suffisant. La décision met en lumière des défaillances à de nombreux égards, mais une chose est claire : les véritables perdants sont les milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été tués, violés, torturés, et déplacés de force, et dont la quête de justice reste sans réponse ».

Il reste encore à déterminer si l'Assemblée discutera de la requête kényane d'ajouter un point à l'ordre du jour sur la conduite de la CPI et du Bureau du Procureur. Le président, le procureur et le greffier de la CPI ont insisté sur le fait que beaucoup de ces questions devraient plutôt se régler devant la Chambre adéquate.

Cette session de l'Assemblée accordera une attention toute particulière à la coopération en matière de crimes sexuels et basés sur le genre, et le procureur de la CPI doit lancer la politique de son bureau relative aux enquêtes et aux poursuites de ces crimes.

« Nous saluons la décision du Bureau de l'AEP d'organiser une session plénière sur la coopération durant la 13^e session de l'AEP, consacrée en partie à la coopération en matière de crimes sexuels et basés sur le genre », **a déclaré Diane Brown, conseillère juridique principale de Women's Initiatives for Gender Justice.** « La coopération des États est indispensable pour surmonter les défis uniques liés aux enquêtes, poursuites et jugements des crimes sexuels et basés sur le genre. Nous espérons que cette session contribuera à améliorer la compréhension des moyens à la disposition des États pour soutenir les efforts de la Cour visant garantir que justice sera rendue aux victimes de cette catégorie de crimes » a-t-elle ajouté. « Le nouveau document de politique générale relatif aux crimes sexuels et à caractère sexiste du Bureau du Procureur prévoit des mesures concrètes ainsi que des principes directeurs soutenant les efforts de la Cour et des États parties à cet égard ».

Le budget de la CPI pour 2015 sera également adopté. L'année dernière, les États ont consenti à une augmentation après des années de « croissance zéro ». Au vu de la croissance de la charge de travail de la Cour, le procureur a indiqué que le manque de ressources mettait les enquêtes en péril, tandis que d'autres domaines de la Cour disposent déjà des ressources très limitées.

« Cette année, la CPI a demandé une augmentation de 17 millions d'euros, notamment en vue de financer une seconde enquête du Bureau du Procureur en République centrafricaine. Le Comité du budget et des finances a recommandé qu'elle soit réduite à 6 millions d'euros. Certains États quant à eux, réclament des réductions encore plus drastiques, comme l'imposition de la « croissance zéro » par rapport au budget de l'année dernière », **a déclaré**



Jonathan O'Donohue, conseiller juridique d'Amnesty International et chef de l'Équipe de la Coalition sur le budget. « Le procureur a indiqué que les restrictions budgétaires retardaient et entravaient certaines enquêtes et le Greffe a prévenu que de nouvelles réductions de sa demande de budget pour 2015 déjà « réduite au strict minimum », risquait de mettre ses fonctions essentielles en péril », **a ajouté M. O'Donohue.** « Les gouvernements réunis lors de cette Assemblée doivent tenir compte des défis financiers évoqués par la Cour et garantir que les ressources allouées seront suffisantes pour permettre à la CPI de fonctionner de manière efficace et indépendante afin de rendre justice aux victimes ».

L'Assemblée élira également son nouveau président ainsi que six juges de la CPI, entre autres représentants. La Coalition appelle à ce que l'élection des juges soit équitable, transparente et basée sur le mérite.

« Les États doivent élire les candidats les plus qualifiés à ces hautes fonctions, en examinant attentivement le rapport de la Commission consultative pour l'examen des candidatures de l'AEP qui a mené une évaluation impartiale des candidats », **a observé Jelena Pia-Comella, la directrice exécutive adjointe de la Coalition pour la CPI.** « Si les États souhaitent que les procédures de la CPI soient plus efficaces, il serait judicieux de commencer par élire les bonnes personnes ».

Sidiki Kaba, le ministre sénégalais de la justice et défenseur de longue date de la CPI, est le candidat choisi par consensus pour devenir le prochain président de l'AEP. Il succèdera à l'Ambassadrice Tiina Intelmann, dont le travail à la tête de l'Assemblée mérite d'être salué.

« La FIDH salue la désignation de son président d'honneur Sidiki Kaba, au poste de président de l'AEP. Son engagement reconnu en faveur de l'efficacité de la CPI et de la protection de l'intégrité du Statut de Rome l'aideront à surmonter les défis de taille qui l'attendent », **a déclaré Karim Lahidji, le président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH).** « La présidence de M. Kaba, devrait permettre de préserver le rôle central des victimes au sein des procédures de la CPI. En tant que premier président africain de l'AEP, Sidiki Kaba jouera un rôle incontournable dans la relation entre l'Afrique et la CPI ».

Les États devraient également garantir que les activités de communication et de sensibilisation de la Cour seront renforcées et recevront les ressources nécessaires pour donner lieu à une justice équitable et crédible pour les victimes.

« Les États devraient continuer à insister auprès de la Cour pour que la sensibilisation débute dans les meilleurs délais, y compris durant les examens préliminaires », **a déclaré Alison Smith, conseillère juridique et directrice du programme sur la justice pénale internationale de No Peace Without Justice.** **Mme Smith a ajouté** « Si la sensibilisation précoce et directe est reconnue comme la meilleure pratique, la CPI n'a jusqu'ici pas été suffisamment visible, y compris dans des pays où des enquêtes ont lieu ».

Les États membres envisageront également de possibles amendements au Règlement de procédure et de preuve de la Cour.

En marge de l'Assemblée, la société civile rencontrera des gouvernements d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, afin de trouver des moyens de faire progresser le système de justice établi par le Statut de Rome partout dans le monde.



La Coalition organisera une rencontre entre les médias et la société civile, provisoirement prévue le 9 décembre 2014 à 13.30 dans la salle de presse de l'ONU.

Pour plus d'informations sur la 13^e AEP, rendez-vous sur notre [page Internet consacrée à l'AEP13](#). Pour en savoir plus sur les élections à la CPI, consultez notre [page Internet consacrée aux élections](#).

Des experts d'organisations de défense des droits de l'homme membres de la Coalition sont disponibles des informations ou des commentaires. Contactez : communications@coalitionfortheicc.org

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial composé d'organisations de la société civile de 150 pays et œuvrant ensemble pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir une Cour juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et faire progresser des lois nationales visant à rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.coalitionfortheicc.org.